



DÉVELOPPEMENT DURABLE

mon composteur

DOSSIER | « PETITS GESTES ÉCOLOGIQUES DU QUOTIDIEN », Pages 12 à 15
du mag | conseils pour recycler et donner une seconde vie à mes déchets

DANS LE RÉTRO



QQ Inauguration de l'ancien château de Villers, 19 septembre 2020.



QQ 2 masques réutilisables fabriqués en France offerts à chaque écolier pour aider les familles villersoises, 6 novembre 2020.



QQ Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918, 11 novembre 2020.



QQ Masques réutilisables ardennais offerts au personnel et élus de la ville, 19 novembre 2020.



QQ Cérémonie commémorative de la journée nationale d'hommage aux «Morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, 5 décembre 2020.



QQ Centre de dépistage COVID-19 au COSEC, 14 décembre 2020.



QQ Remise des prix des maisons illuminées en porte à porte, 6 février 2021.



QQ Centre de vaccination COVID-19 au COSEC, mars 2021.



Mobilisez pour vous !

Cher(e)s concitoyen(ne)s,



Jérémie Dupuy,

Maire de Villers-Semeuse

Conseiller Départemental

Vice-Président d'Ardenne Métropole

Jérémie DUPUY

@jeremydupuy_

www.jeremydupuy.fr

maire@villers-semeuse.fr

Restez connecté avec

Ville de Villers-Semeuse

@villerssemeuse

www.villers-semeuse.fr

Villers Semeuse sur iOS et Android

mairie@villers-semeuse.fr

Magazine municipal de la ville de Villers-Semeuse n°87

Directeur de publication :

Jérémie Dupuy

Conception et réalisation graphique :

Ludivine Canon, Service communication

Couverture :

Composeur Philippe Almarcha, David Bauduin, Isabelle Bouchot, Ludivine Canon, Valérie Doudoux, Christophe Duquesne, Guy Legay, Valérie Probst

Tirage : 1 800 exemplaires par la Sopiac Reprographie

Ne peut être vendu.

Mairie de Villers-Semeuse

11 rue Ferdinand Buisson

08000 Villers-Semeuse

Tél. : 03 24 33 77 20

Durant cette période compliquée pour tous, avec de nombreuses incertitudes et une restriction des déplacements, notre collectivité à travers ses services et ses élus, est d'autant plus mobilisée au service de nos concitoyens. Notre CCAS est en veille permanente pour accompagner les habitantes et les habitants, qui ont besoin d'informations ou d'aides ponctuelles dans cette longue crise sanitaire, en espérant que la campagne de vaccination s'accélère pour le bien de tous. Nous participons activement à cet effort. La prudence doit rester la règle pour chacun de nous au quotidien et notamment le port du masque sur l'ensemble de l'espace public de notre commune.

Dans quelques semaines, le retour des beaux jours ne doit pas nous faire oublier les règles qui nous permettent d'assurer la tranquillité publique pour l'ensemble de nos concitoyens, que ce soit le respect des horaires pour les travaux de jardinage ou encore les nuisances sonores diverses et variées. De la même façon, notre commune s'apprête à signer une nouvelle convention de coordination avec la police nationale afin d'intensifier les contrôles routiers, tout comme la surveillance de la voie publique, le soir et les week-ends, en raison de certaines incivilités que nous ne pouvons absolument pas tolérer.

Malgré l'impossibilité d'organiser nos manifestations habituelles, nous poursuivons notre travail sur les grands projets que nous vous avons proposés en mars 2020. C'est ainsi que nous avançons sur la couverture du tennis, l'établissement d'une micro-crèche ou encore la création de nouveaux services techniques.

Enfin, nous travaillons aussi sur le long terme en matière de développement durable et en particulier sur la gestion de nos déchets que nous devons intensifier. En effet, tout ce qui n'est pas trié dans nos poubelles ou amené en déchetterie est tout simplement enterré dans nos terres ardennaises. L'enfouissement et l'incinération des déchets ménagers ont un coût tant financier qu'écologique. Dans les années à venir, cela ne sera plus tenable. Nous devons donc réfléchir, collectivement, dès aujourd'hui à notre manière de consommer, de diminuer la production de nos déchets et de recycler. Nous sommes à l'œuvre pour vous accompagner et proposer des solutions.

SOMMAIRE

PAGES 4 À 7
INFO'S MAIRIE

PAGE 8
ENVIRONNEMENT

PAGE 9
TRAVAUX

PAGES 10 ET 11
SCOLAIRE
PÉRISCOLAIRE

PAGES 12 À 15
DOSSIER DU MAG'

PAGE 16
HISTOIRE

PAGE 17
MOBILITÉS

PAGES 18 ET 19
CCAS

PAGES 20 ET 21
ASSOCIATIONS

PAGE 22
SÉCURITÉ PUBLIQUE

PAGES 23
ENTREPRISES

PAGE 24
RESTEZ CONNECTÉS
AVEC LA VILLE DE
VILLERS-SEMEUSE

Catherine Sucquart

a intégré la ville de Villers-Semeuse le 1^{er} janvier 2002 (stagiaire). Elle a gravi progressivement les échelons pour devenir « adjoint d'animation » en 2016. Après 18 ans d'activité au sein de notre commune, elle a fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2020.



Virgilio Scariello

a intégré la ville de Villers-Semeuse le 1^{er} novembre 2005. Il a gravi progressivement les échelons pour devenir « Brigadier-chef principal » en 2000. Après 15 ans d'activité au sein de notre commune, il a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2020.



Silvana Hubert

a intégré la ville de Villers-Semeuse le 1^{er} janvier 2008 (stagiaire). Elle a gravi progressivement les échelons pour devenir « adjoint technique » en 2019. Après 12 ans d'activité au sein de notre commune, elle a fait valoir ses droits à la retraite au 6 février 2021.

Ils comptent dorénavant profiter d'une retraite bien méritée pour se consacrer à leur famille, leurs enfants et profiter de ce nouveau temps de loisirs. La ville les remercie pour ces années de travail au service des Villersois et leur souhaite une longue et heureuse retraite.

MÉAILLÉES DU TRAVAIL



QQ **Sylvie Masson**, service comptabilité, médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or - 35 ans au service des collectivités - année de promotion 2020.



QQ **Nathalie Petitfrère**, service urbanisme et secrétariat général, médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent - 20 ans au service des collectivités - année de promotion 2020. Après 20 ans d'activité au sein de notre commune, Nathalie est partie pour de nouveaux horizons professionnels depuis le 1^{er} mars 2021. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans sa nouvelle fonction.

NOUVELLE DIRECTION À L'A.L.S.H.

Après 13 années au service des enfants, Mesdames Frédéricka Cornu et Isabelle Coly se sont orientées vers de nouvelles activités professionnelles. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Isabelle Coly a intégré la ville le 1^{er} janvier 2008. Devenue adjointe d'animation 8^{ème} échelon en 2019, elle a été sélectionnée pour suivre une formation d'aide-soignante au 1^{er} février 2021, un métier qu'elle a toujours rêvé d'exercer depuis l'enfance.



Frédéricka Cornu a intégré la ville le 17 janvier 2008. Elle a gravi progressivement les échelons pour devenir « adjointe d'animation principale de 1^{ère} classe » en 2020. Depuis janvier 2021, elle officie en tant que secrétaire de mairie dans la commune de Noyers-Pont-Maugis.

Amandine Jonglet est la nouvelle directrice de l'A.L.S.H. depuis le 4 janvier 2021.

Diplômée d'un baccalauréat économie, elle débute ses études d'infirmière tout en continuant à se perfectionner en danse, sa passion depuis toujours. Forte de cette envie, elle commence à donner des cours de danse en tant que professeure tout en passant son diplôme d'éducatrice sportive. Une passion qui l'amène à créer sa propre école de danse en 2009 : direction, gestion, professeure de danse et intervention tout public dans des écoles, collectivités ou structures adaptées. Elle met un point d'honneur à accompagner les participants dans leur libre expression corporelle. Elle aime accompagner les enfants en leur permettant de s'exprimer à travers les différentes activités manuelles et sportives au sein de l'A.L.S.H.. Bienvenue à elle au sein du pôle scolaire/périscolaire !



LE STAGE DES ÉTUDIANTES INSPE EST TERMINÉ

Camille Noret, Caroline Mounier et Inès Veloso Da Cunha ont passé 5 semaines à la médiathèque dans le cadre d'un stage ponctuant leur année de master 2 afin de devenir professeur des écoles.

Les étudiantes ont pu amorcer 3 projets importants pour la commune en travaillant en lien avec les écoles villersoises, les élus, des collectivités extérieures ainsi que l'A.L.S.H..

Les thèmes des projets en cours sont la création de jumelage avec une ville d'Allemagne, avec une commune de Vendée ainsi qu'un partenariat avec une association Kenyane.

Suite à plusieurs interventions et à diverses démarches administratives, Camille, Caroline et Inès ont réussi à poser la première pierre de ces chantiers d'envergure.

L'équipe de la médiathèque les remercie pour leur engagement, le travail qu'elles ont accompli en 5 semaines et leur concours précieux sur ces sujets ambitieux. Elles ont également participé à la vie de la structure en intervenant à l'A.L.S.H. pendant les vacances scolaires de février 2021 en menant à bien des animations auprès de 8 groupes d'enfants.



À LA DÉCOUVERTE DES RESSOURCES HUMAINES

Leslie Angard a passé 4 semaines au sein du service ressources humaines de la mairie pour valider sa formation RNCP d'assistante ressources humaines avant ses examens finaux.

Passionnée par les loisirs créatifs, elle se tourne rapidement vers des métiers manuels pour débuter sa carrière professionnelle en exerçant dans le commerce, comme projectionniste ou ouvrière cartonnage dans les coffrets de luxe. Souhaitant découvrir de nouveaux horizons et aimant le relationnel, elle se tourne rapidement vers le domaine « ressources humaines » qui correspond bien à son caractère.

Elle tenait à remercier la ville de l'avoir accueillie pour son stage et plus particulièrement Mme Tonglet et Mme Behr pour leurs présences et la transmission de leurs connaissances et compétences.

https://www.villers-semeuse.fr

PLATEFORME DE DEMANDES D'EMPLOI ET STAGE EN LIGNE

Vous êtes à la recherche d'un emploi ou un stage ? La ville de Villers-Semeuse a développé une plateforme de dépôt de candidature sur www.villers-semeuse.fr pour les demandes d'emploi, d'apprentissage ou de stage.

 Accessible facilement depuis le raccourci « emploi et stage » de la page d'accueil, votre CV et lettre de motivation peuvent y être déposés en toute sécurité !



ÊTRE ALERTÉ PAR SMS DES INFORMATIONS DE LA VILLE

Un nouveau moyen de communiquer avec vous : l'alerte SMS ! Nous renforçons notre proximité avec les Villersois en vous proposant un système d'alerte et d'information gratuit par SMS sur votre téléphone portable et smartphone.

Un service gratuit pour recevoir les informations instantanément en fonction de vos choix à l'inscription :

 informations pratiques  scolaire  animations  seniors  travaux  médiathèque

Informations demandées à l'inscription : nom, prénom et numéro de téléphone portable

Inscrivez-vous gratuitement :
 en mairie
 03 24 33 33 01
 www.villers-semeuse.fr

réponses à vos questions les plus fréquentes :

COMMENT CELA FONCTIONNE ?	PAS DE MOYEN DE TRANSPORT ?	CONTACT DES PLUS DE 70 ANS ?	PRISE DE RENDEZ-VOUS EN MAIRIE ?
<p>Si je réponds aux critères de vaccination, je prends obligatoirement un rendez-vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> > par téléphone au 09 72 76 02 50 du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 > par internet sur www.sante.fr 	<p>Ardenne Métropole propose un service gratuit de transport. Réservation avant 12h00 pour un transport le lendemain :</p> <ul style="list-style-type: none"> > du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 > au 06 16 74 14 21 ou tad-vaccin-ardenne-metropole@ratpdev.com 	<p>La ville n'est pas en droit d'effectuer du démarchage téléphonique pour inciter les habitants à se faire vacciner, chacun étant libre de sa décision. Cependant, nous avons la possibilité d'informer et d'orienter les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous.</p>	<p>Le centre de vaccination relève de la compétence de l'agglomération Ardenne Métropole et non de la commune.</p> <p>Un numéro spécifique a été affecté à cet effet pour les Ardennes : 09 72 76 02 50.</p>

MASQUE

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Porter un masque dès que je sors de mon domicile



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

UN MASQUE JETÉ AU SOL :



✗ POLLUTION

✗ PROPAGATION DU VIRUS

✗ MISE EN DANGER DES AGENTS DE VOIRIE

TROTTOIR PAS CROTTOIR

Pour des raisons sanitaires, les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe à la qualité de l'espace public. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles favorisent la prolifération des microbes et augmentent les risques de chutes. En outre, leur nettoyage nécessite un budget conséquent. **Par ailleurs, rien ne prouve que cela porte chance.**

»»» COMMENT RAMASSER LES DÉJECTIONS DE SON CHIEN ?

Muni d'un petit sac, placer la main dans le sac retourné, ramasser la crotte, replier le sac sur lui-même comme un gant, faire un nœud et jeter le tout dans une poubelle.



»»» OÙ PUIS-JE TROUVER DES SACS POUR LES DÉJECTIONS DE MON CHIEN ?

L'Agence Postale Communale distribue gratuitement des sacs sur simple demande.

»»» MON CHIEN PEUT FAIRE SES BESOINS DANS LES CANISETTES ET JE N'AI PAS BESOIN DE RAMASSER. —

FAUX ! Les canisettes sont des endroits dédiés pour que les chiens fassent leurs besoins mais les propriétaires doivent les ramasser avec un sac prévu à cet effet et le jeter dans une poubelle. Les agents des services techniques passent régulièrement pour nettoyer les canisettes car encore trop de propriétaires ne nettoient pas après le passage de leur chien.

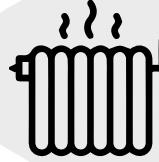
»»» SI JE NE RAMASSE PAS, JE N'AURAI PAS D'AMENDE. —

FAUX ! Les propriétaires des animaux ne ramassant pas peuvent être déclarés responsables pénallement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, de l'infraction définie. La peine encourue est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41, d'une contravention de 1^{ère} classe de 35€.

l'actu en chiffres

45 000€
d'économie de chauffage

Le changement de contrat en 2020 pour l'entretien du chauffage des bâtiments communaux va permettre une économie annuelle de 45 000€, qui sera réinvestie dans les nouveaux projets de la ville.



Une belle opération des 24 jours /24 heures pour soutenir le téléthon: 46 participants en ligne, 4308 kms parcourus, 472 heures de sport pour 477,75€ récoltés et reversés au Téléthon Ardennes pour la recherche et le soutien aux malades.

477,75€
pour le téléthon

785 corbeilles festives et bons d'achats pour les seniors

Habituellement distribués à la salle des fêtes lors d'un moment convivial, 320 corbeilles festives et 465 bons d'achats ont été apportés aux seniors par le CCAS, les bénévoles Mission Locale et les élus, en porte à porte, en raison des conditions sanitaires.



Marcheuses, marcheurs, coureuses, coureurs ont fait du sport pour la bonne cause le 17 octobre 2020 : 1175 kms parcourus pour la Lutte contre le Cancer du Sein. 1267€ récoltés et reversés à la Ligue contre le cancer - Ardennes.

1267€
pour la Ligue contre le Cancer

00 pour Villers-Semeuse dans l'équipe des Raiders

Villers-Semeuse est devenue membre officiel de l'équipe des Raiders Villers-Semeuse, le 13 octobre 2020, par la remise officielle du maillot de la part de l'équipe des footballeurs américains.



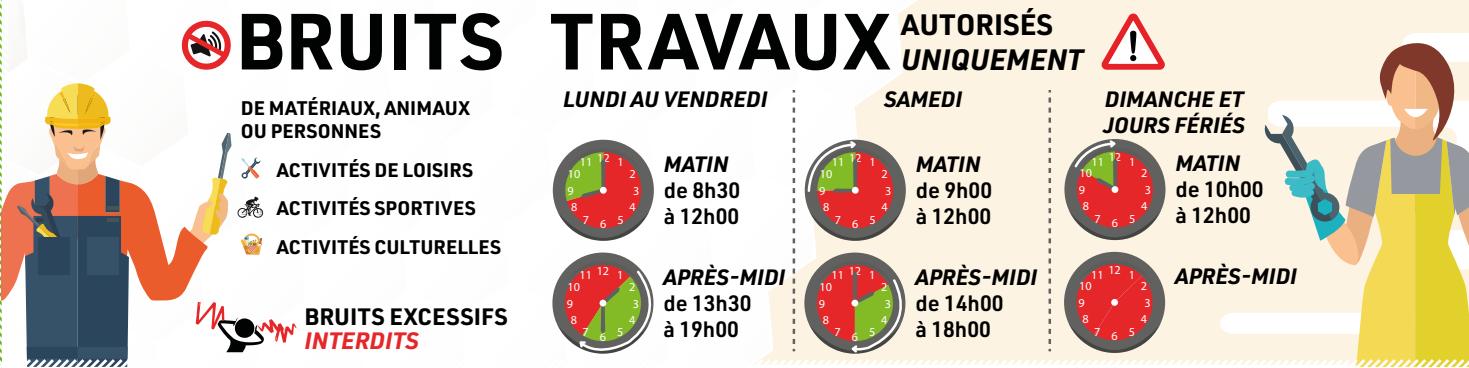
Grâce à Christophe, Justin, Maxime et Thierry, agents de la ville et bénévole de la médiathèque, c'est la culture qui est allée jusqu'aux Villersois, en porte à porte, durant les confinements de l'année 2020, avec le prêt de 452 livres durant la période.

452 livres distribués durant les confinements





NUISANCES SONORES *réglementées*



RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA MEUSE AVAL

Les ardennais n'ont pas oublié les graves inondations causées par les crues exceptionnelles de la Meuse en 1993 et en 1995. Ces catastrophes naturelles ont imposé à l'État d'engager des actions prioritaires pour prendre en compte ce risque. L'une d'entre elles a consisté à mettre en place un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), approuvé en 1999 par arrêté préfectoral, dont les objectifs visaient à interdire les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de préserver les capacités de stockage et d'écoulement des crues, et de sauvegarder l'équilibre et la qualité des milieux naturels. Ce document s'applique à toute personne physique ou morale, publique ou privée. Un règlement et un dossier cartographique définissent le zonage pour chacune des 31 communes du département concernées, depuis Les Ayvelles jusqu'à Givet (PPRI Meuse Aval).

Les conditions d'écoulement ayant changé, une révision du zonage et du règlement a été présentée en mairie le 26 janvier 2021.

Toutes les informations concernant l'avancement de la procédure de révision du PPRI, dont le terme est prévu en fin d'année 2021, sont consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : [flashez le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone pour découvrir la page >](#)



ABATTAGE DES PEUPLIERS ITALIENS



Les peupliers italiens, le long de l'avenue de Turenne à l'entrée de Villers-Semeuse ont été abattus après consultation de la Direction Interdépartementale des Routes et du Conseil Départemental des Ardennes. Ces arbres présentaient un risque d'atteinte à la sécurité publique, en raison de leur hauteur, notamment pour les propriétés bâties riveraines, mais aussi pour les usagers de la route en cas de violente tempête de vent. Cette espèce a dû être implantée à l'origine pour former un écran entre la voie publique et les habitations mais à long terme cela s'est avéré inapproprié. En effet, ces peupliers sont de grands arbres à croissance rapide et à système racinaire superficiel, traçant et puissant. La chaussée et les maisons riveraines en subissent des détériorations conséquentes. En règle générale, il faut les planter à moins de 15 mètres d'un bâtiment. De plus, ils présentent un risque parasitaire important.

un risque parasitaire important. Une réflexion est menée pour remplacer les arbres, qui ne seront pas dessouchés afin de stabiliser le talus, par une haie « écran ». En compensation, la municipalité envisage de planter des arbres au Champs Raynal et dans le petit parc de La Charmille. Des prairies fleuries vont être également implantées.

EN IMAGES *travaux*

LES PETITS TRAVAUX DU QUOTIDIEN

réalisés en régie par les agents des services techniques



Restauration du mur de soutènement communal dans l'avenue Turenne



Réfection intérieur de la salle omnisports du 8 mai



Taille des rosiers en ville



Entretien des locaux municipaux

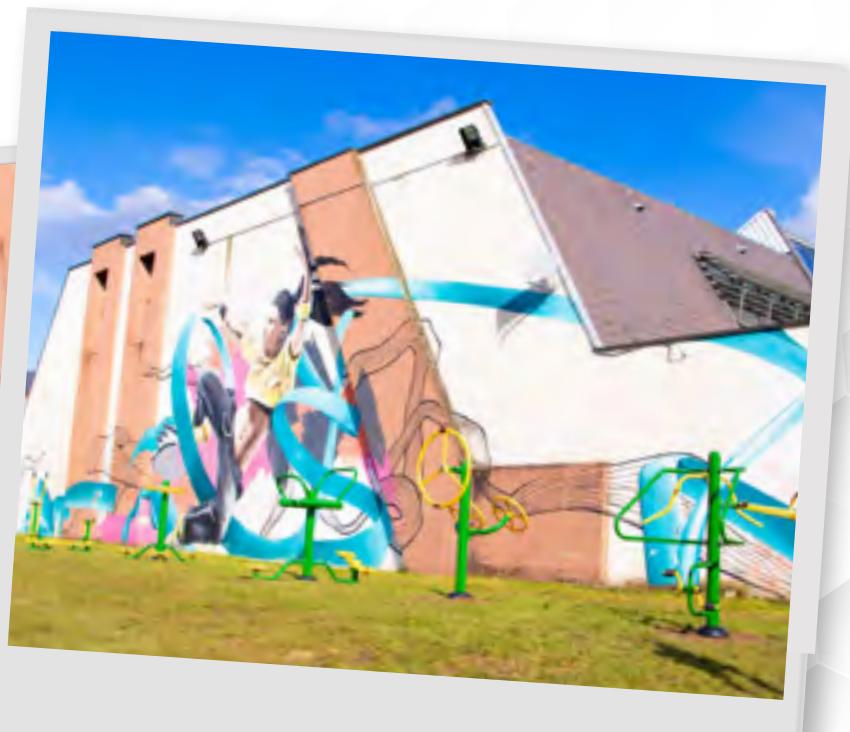


Réfection du mur de la médiathèque



Clôture au square Demarville

ESPACE DE FITNESS BODY BOOMERS AU COMPLEXE SPORTIF ROGER MARCHE





VALODÉA À L'ÉCOLE LE PLATEAU

4 classes de l'école le Plateau ont reçu Valodéa pour des interventions sur le thème du recyclage :

- MS/GS et CP sur le tri des déchets,
- CE1 et CM2 sur le compostage.

PROJET ARTISTIQUE « BALS EN LIANCE »

Deux classes de l'école le Plateau ont participé à un projet de danse créative et coopérative appelé « Bals en Liance ». Il s'agit d'une action orchestrée par l'OCCE qui invite les enfants, les enseignants et l'artiste intervenant dans une démarche de danse contemporaine à vivre et partager.

LES CM2 DE L'ÉCOLE LE PLATEAU AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE

La classe de CM2 de l'école le Plateau a participé aux Journées du Patrimoine en se rendant à l'exposition sur le château de Villers installée dans l'église de Villers-Semeuse. Les élèves ont pu assister à une animation autour de cette exposition par le Cercle Historique Jules Leroux. Le chemin du retour a permis de découvrir les autres lieux de mémoire de la commune : maison de Jules Leroux, lavoir, monument aux morts.

INTERVENTIONS MARIONNETTISTES

DU 12 AU 18 OCTOBRE 2020, 3 classes de l'école du Plateau (PS/MS, CM1 et CM2) ainsi que deux classes de Semeuse ont eu la chance de bénéficier d'interventions de professionnels de la marionnette, permettant aux enfants de s'exprimer au travers d'objets, puis à imaginer une histoire en interaction avec les autres personnages. Le projet s'est clôturé par des représentations à la salle des fêtes de Villers de ces 2 compagnies « Zapoi » et « Minus ». Un grand merci à la MJC Calonne, à l'initiative de ce beau projet.

ÉCRITURE D'UN SLAM

Les 2 classes de CM2 des écoles Le Charme et Le Plateau se sont associées pour composer un slam dans le but de sensibiliser les habitants de Villers-Semeuse et d'ailleurs à faire des dons à l'association « La Banque Alimentaire ». Le film est composé de vidéos de chaque élève des 2 classes qui « slame » une phrase du texte de leur composition. Les refrains écrits sur le modèle du slogan de la Banque Alimentaire sont exprimés par d'autres classes de l'école le Charme.

Avec l'accord des familles, cette vidéo est aujourd'hui sur une chaîne YouTube créée à cet effet. Elle a fait aussi l'objet d'un podcast sur RVM.



flashez le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone pour découvrir la vidéo >



Réfection d'une classe



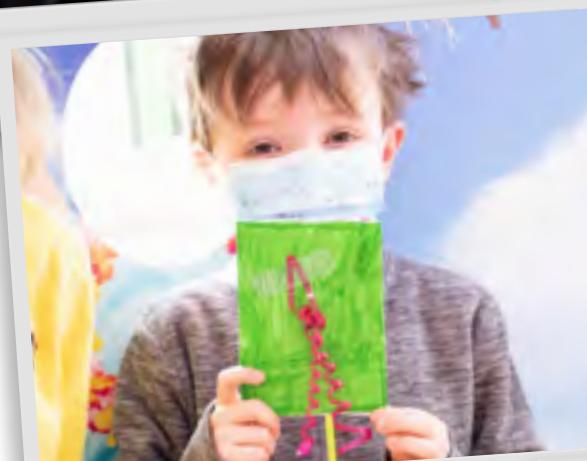
Réfection de la salle informatique



Réfection des bacs de la BCD

périscolaire

LES VACANCES D'HIVER À L'A.L.S.H.





Conduisons une politique ambitieuse et innovante pour un développement durable respectueux de l'environnement à Villers-Semeuse et engageons notre transition énergétique. Pour cela, chaque petit geste est important. Notre volonté est de réduire notre empreinte écologique pour améliorer notre cadre de vie.



quelques chiffres :

Un ardennais produit en moyenne 577 Kg/hab/an (données 2018) de déchets répartis :



248 kg de déchets collectés en déchèterie

 **35 kg** d'emballages en verre

 **235 kg** d'ordures ménagères

 **59 kg** de collecte sélective

COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS EN LES RECYCLANT OU EN LES DIMINUANT ?

en traitant les déchets du jardin :



PLATEFORME DES DÉCHETS VERTS - rue Paul Bert

Ouverture chaque samedi du samedi **24 avril 2021** à octobre 2021 :

- en avril, mai, juin, septembre et octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- en juillet et août de 9h00 à 12h00

déchets verts acceptés : tontes de gazon, branchages et tailles (15 cm de diamètre maxi)



COLLECTE DES DÉCHETS VERTS À DOMICILE (SENIORS ET PERSONNES HANDICAPÉES)

Reprise à partir du **19 avril 2021** jusqu'au 19 novembre 2021 :

- inscription obligatoire avant fin avril : contactez le service des déchets d'Ardenne Métropole
- inscription automatiquement reportée d'une année sur l'autre

Contact : 0800 29 83 55 ou prevention-dechets@ardenne-metropole.fr



LE MULCHING AVEC VOTRE PELOUSE

Qu'est-ce que c'est ?

- Le mulching consiste à laisser l'herbe au sol lors de la tonte. Elle va se décomposer naturellement et nourrir le sol.

Pourquoi le pratiquer ?

- Gagner du temps : pas besoin de ramasser, stocker ni d'évacuer les résidus de tonte !
- Fertiliser naturellement le gazon et limiter la pousse de mauvaises herbes grâce à l'apport organique de la tonte.
- Conserver le sol humide, donc arroser moins.

Réutiliser sa pelouse :

- En compost naturel pour mon potager ou mon verger.
- Comme désherbant naturel : en le séchant, il peut me servir de paillage au pied des haies et arbustes sans l'enfouir dans la terre. Le gazon ne doit pas avoir reçu de désherbant chimique au préalable.

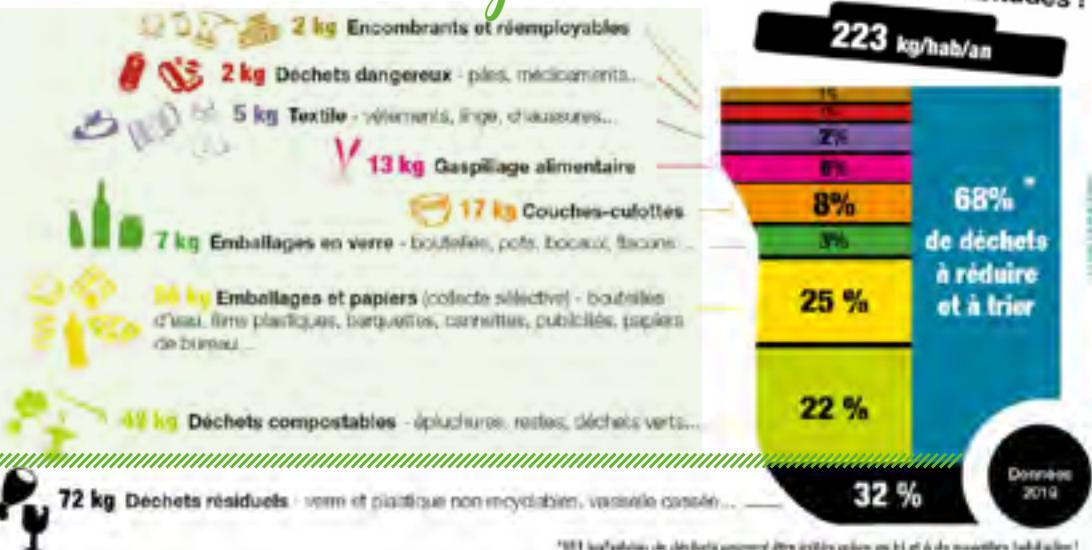


LES JARDINS PARTAGÉS

Merci aux habitants ayant répondu à l'appel du Parc Régional des Ardennes et d'Ardenne Métropole pour accueillir dans leur jardin des animations sur la thématique du jardinage au naturel pour le grand public ! Des ateliers auront lieu dans les prochains mois, restez informé !

la composition des *ordures ménagères* :

DÉCHETS RECYCLABLES OU RÉUTILISABLES



Sur **223 kg/hab/an** d'**ordures ménagères produites**, seuls **72 kg**, soit **32%**, sont des **déchets résiduels**, inévitables et non valorisables. Les autres déchets peuvent donc être triés (collecte sélective ou dépôt en déchèterie) ou valorisés grâce à de nouvelles habitudes (compostage, éco-consommation, réemploi, réutilisation...).

réduire mes *déchets à la maison* :



BENNE À VERRES

Recycler votre verre dans les conteneurs dédiés pour leur donner une seconde vie.



BENNE À VÊTEMENTS

Donner une seconde vie à vos vêtements non utilisés ou usagés en les déposant dans les bennes à vêtements. Ils seront recyclés ou réutilisés en fonction de leur état.

Située au Complexe Sportif Roger Marche



LE COMPOSTEUR

Ardenne Métropole propose aux foyers de s'équiper d'un composteur. Cette action vise à réduire les déchets alimentaires dans nos poubelles tout en les réutilisant dans le jardin.

Contact : 0800 29 83 55 ou prevention-dechets@ardenne-metropole.fr



LE STOP PUB

Chaque année, la publicité et les imprimés non sollicités représentent environ **30 kg par an et par foyer**. En apposant le Stop Pub sur votre boîte aux lettres, vous pourrez réduire vos déchets papier, issus des publicités. *Autocollant disponible gratuitement en mairie*.



ADOPEZ DES POULES

Ardenne Métropole propose aux foyers du territoire d'adopter deux poules. Cette action vise à réduire les déchets alimentaires dans nos poubelles tout en fournissant des œufs frais. En septembre 2020, **47 foyers** ont accueilli 2 poules et peuvent désormais réduire leurs déchets tout en ayant des œufs frais. *Contact : 0800 29 83 55 ou prevention-dechets@ardenne-metropole.fr*



KIT DE COUCHES LAVABLES

Économiques, éco-responsables, plus saines et confortables, découvrez les couches lavables grâce au **kit d'essai gratuit de 15 jours, renouvelable 1 fois**. Points de prêts et conseils sur valodea.fr - *Contact : 0800 29 83 55 ou prevention-dechets@ardenne-metropole.fr*



LE TRI SÉLECTIF

Les produits qui se recyclent et que je jette dans mon conteneur de tri sélectif :



Bouteilles et flacons



Emballages métalliques



Papiers, journaux, magazines



Briques alimentaires



Emballages en carton



Sacs et sachets



Pots et boîtes



Barquettes



Films

Villers-Semeuse s'engage au quotidien :



UTILISATION DE PAPIERS ET D'ENVELOPPES EN PAPIER RECYCLÉ

Utilisation de papier éco-label européen et PEFC recyclé – fabriqué à partir de matériaux 100% recyclés.



DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES ET DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Démarches en ligne pour sensibiliser les agents et élus à l'utilisation des outils numériques pour baisser l'empreinte écologique.



AUTOCOLLANT « JE VEUX UN MAGAZINE NUMÉRIQUE » AVEC ENVOI DE SMS D'ALERTE

Disponible auprès du service communication de la mairie, sur le même principe que le STOP PUB. Recevez une alerte par SMS sur votre téléphone pour consulter le magazine au format dématérialisé.



0 PHYTO

Suppression des produits phytosanitaires. Utilisation de produits respectueux de l'environnement pour le traitement des espaces verts et de la voirie.



TRI DES DÉCHETS

Tri des déchets organiques et recyclables dans tous les bâtiments communaux.

L'astuce du mag' : je trie mes déchets numériques comme mes déchets ménagers

MES MAILS



Videz régulièrement votre corbeille de mails : pourquoi garder des mails supprimés que vous ne regardez plus ?



Nettoyez régulièrement vos boîtes mails en essayant de ne conserver que les courriers électroniques nécessaires.



Faites le ménage dans vos brouillons : pourquoi les garder s'ils ne sont jamais envoyés ?



Classez vos mails dès leur arrivée et supprimez les spams et mails qui ne vous intéressent pas.



Désinscrivez-vous des newsletters que vous ne lisez pas.

MON ORDINATEUR



Videz régulièrement la corbeille de votre ordinateur : pourquoi garder des fichiers supprimés ?



Trier régulièrement les fichiers présents dans le dossier « téléchargements » et les autres dossiers de votre ordinateur.

MON SMARTPHONE



Désinstallez les applications mobiles dont on ne se sert plus : on considère qu'une application que vous n'avez pas utilisée une seule fois le mois précédent est une application à supprimer.



Videz le cache des applications : les applications laissent des « miettes » à chaque fois qu'elles sont utilisées. Retirer le cache ne supprimera pas vos données de navigation (mot de passe enregistré etc...).

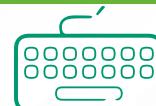


Faites le tri dans ses documents et photos : pour être sûr d'avoir la bonne photo, on en fait souvent plusieurs à la file ! Alors pourquoi les garder toutes ? Une seule suffit non ? Vous sauvegardez vos photos sur un cloud et n'en n'avez plus l'utilité sur votre smartphone ? Supprimez-les de ce support pour gagner de l'espace ! Vérifiez également votre application « fichiers » ou « mes fichiers », vous trouverez des documents téléchargés que vous n'utilisez plus, supprimez les pour gagner encore de l'espace.

TOUT EN SURFANT PLUS EFFICACEMENT ET DURABLEMENT SUR INTERNET !



Utilisez la barre de favoris : si vous allez régulièrement sur certaines pages internet, pensez à les enregistrer comme favoris dans votre navigateur ou sur votre bureau. C'est plus rapide, fait gagner du temps et évite le gaspillage électrique inutile.



Recherchez des informations : pour éviter de trop solliciter son navigateur internet, et donc de gaspiller de l'énergie inutile, faites une recherche précise en utilisant des mots-clés pertinents et en affinant la recherche en utilisant la fonction « recherche avancée ».



Utilisez l'URL direct du site : quand vous connaissez l'adresse du site, tapez-la directement ou utilisez un favoris : vous gagnerez en temps et cela dépensera moins d'énergie électrique (mondiale).



Utilisez les onglets : plus le nombre d'onglets ouverts sur un ordinateur est important, plus il consomme de l'énergie. Pour rester zen et avoir moins d'impact sur la planète, pensez à fermer les pages dont vous n'avez plus besoin. C'est la même chose pour votre smartphone, fermez les onglets avant de quitter l'application.



Videz le cache énergivore : un cache est un système de mémoire qui stocke les pages web chargées récemment et qui permet de les afficher plus rapidement. C'est grâce au cache que l'adresse d'un site s'affiche quand vous commencez à le taper. Il possède une grande mémoire et est donc capable de stocker beaucoup d'informations, ce qui est énergivore. C'est la raison pour laquelle il est important de le vider régulièrement.

histoire

À travers ces quelques lignes, la ville de Villers-Semeuse a souhaité rendre hommage à ces trois femmes décédées il y a quelques mois et très impliquées dans la vie locale.

QQ *Le soleil s'est couché sur une vie bien remplie mais il continue de briller dans le jardin des souvenirs - Inconnu* DD



Photo : O.Goffette - Ardennes Généalogie

HOMMAGE À CLAUDETTE PICOT

Présidente d'honneur de l'association Ardennes Généalogie, *Claudette Picot* s'est éteinte l'année dernière à l'âge de 98 ans. Apprécier, écoutée, curieuse, et enthousiaste, elle mettait un point d'honneur à garder une approche vivante de la généalogie et de son histoire. C'est dans les années 1950, en découvrant des registres d'état civil et paroissiaux rangés au fond d'une armoire de sa classe aux Ayvelles où elle était institutrice, qu'elle prend goût à la généalogie. Découvrant des noms de personnes dont les familles existaient encore, elle voulait relier les ancêtres à leurs enfants. De fil en aiguille, elle s'est prise de passion pour ce domaine et s'est grandement impliquée dans l'association Ardennes Généalogie dont elle était une des fondatrices. Elle s'est investie dans l'association et auprès des archives départementales des Ardennes, pendant sa retraite, pour des recherches concernant, des familles des Ardennes et du monde, son propre arbre généalogique et le passé de la commune des Ayvelles.

C'est sa curiosité et sa bienveillance que nous retiendrons de Madame Picot.



Photo : A.Schmutz

HOMMAGE À MME LAMBINET

Plus ancienne habitante des « cités Lefort » - rue du onze novembre, *Marie-Louise Lambinet* s'est éteinte l'année dernière à l'âge de 91 ans. Arrivée dans les années 1930 à Villers-Semeuse, sa famille s'installe au 1 rue du 11 novembre, pour que son père puisse aller travailler facilement chez Lefort, au « galva ». Elle a vécu l'évolution des cités et les mouvements de population. Après son mariage en 1948 avec Marcel Lambinet, ils se sont installés sur le « devant des cités », avenue Jean Jaurès. Dévouée, aimante, généreuse et toujours à l'écoute, elle tissait des liens avec chaque personne qu'elle rencontrait au détour de ses longues marches dans les rues de la commune, avec ses voisins ou lors d'échanges de services. Sa vie est émaillée d'échanges qui font perdurer autour d'elle l'esprit d'entraide, la convivialité, la solidarité des cités d'autrefois. Entourée de sa famille, de ses enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants, elle tisse des liens très forts avec eux en leur transmettant son savoir. C'est sa générosité de cœur et d'entraide que nous retiendrons de Madame Lambinet.



Photo : D. Seguin - Amicale des Anciens

HOMMAGE À MME SALVADOR

Joueuse de carte à l'Amicale des Anciens, *Ginette Salvador* était une fidèle de l'association. Siégeant au comité jusqu'en 2015, elle ne manquait pas une seule animation où l'amicale était présente. Franche et impliquée, elle n'hésitait pas à donner son avis sur le bon déroulement des festivités.

Elle était toujours accompagnée de sa « compagne de toujours » comme elle aimait la surnommer, Mme Reine Beuvrière, à gauche sur la photo.

C'est sa franchise et son implication que nous retiendrons de Madame Salvador.



LE PROJET DE RECHERCHE-ACTION : Le programme POPSU Territoires lance un appel à projet auquel répond l'équipe de recherche du laboratoire Habiter de Reims en déposant le projet « Entreprendre une transition des mobilités dans une commune périurbaine peu dense : Villers-Semeuse », projet lauréat en 2019 et financé pour une durée de 18 mois (fin du projet prévu en décembre 2021)

1



DANS LE CADRE DE CE PROJET, cette équipe de recherche s'interroge sur les dispositifs de mobilités alternatives à Villers-Semeuse, leurs usages, leurs utilités, leurs mises en place.

2



LAURE, INGÉNIEURE D'ÉTUDES rencontre les habitants afin de connaître leurs pratiques, et de comprendre leurs besoins et attentes sur le territoire.

3



LES ÉTUDIANTS de l'IATEGR (Institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme de l'Université de Reims) rencontrent les acteurs publics et privés qui agissent en termes de mobilité sur la commune.

4



18/09/2020, journée conférences-débats à la salle des fêtes lors de la 19^e édition de la Semaine Européenne de la Mobilité

LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET LES ÉTUDIANTS organisent des événements, des rencontres ainsi qu'une exposition photo sur la commune de Villers-Semeuse

5



L'ÉQUIPE DE RECHERCHE analyse les données et les compare à celles d'autres territoires afin de mieux aménager la ville de demain

6



POUR NOUS SUIVRE OU NOUS CONTACTER

FACEBOOK : Bouger Différemment

MAIL : laure.michaud@univ-reims.fr

projetmobilité.villerssemeuse@gmail.com

SITE : <https://mobiliteshypotheses.org/>

LE CCAS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour objectif d'apporter son soutien et son accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (aide à l'énergie, aide administrative, aide d'urgence) mais il peut également vous accompagner dans les différentes démarches auprès des administrations et des services sociaux.

La volonté de la municipalité est de faire vivre l'action sociale et solidaire dans notre commune.

+ Qui sont les membres du conseil d'administration du CCAS ?



Président du CCAS

Jérémy Dupuy



Élus municipaux membres de la commission

Perine Dilly, Peggy Huin, Stéphanie Mathieu, Estelle Pierre, Marine Savard, Nicolas Léger, Eric Rabaté



Vice-Présidente du CCAS

Evelyne Landart



Membres de la commission

Daniel Seguin, Jean Oudinet (*Président de l'Amicale des Anciens*), Céline Rousset, Dominique Potier et Laurence Stoupy (*Mission Locale du Bassin d'Emploi de Charleville-Mézières*), Catherine Popot, Patrick Fortunée (ADMR) et Arnaud Louis

+ Les aides proposées par le CCAS de Villers-Semeuse :



AIDE administrative



AIDE financière



AIDE sociale

+ Contactez le CCAS de Villers-Semeuse : Mme Valérie Doudoux à votre écoute

📍 11 rue Ferdinand Buisson à Villers-Semeuse (en mairie) 📩 ccas@villers-semeuse.fr ☎ 03 23 33 77 26

UNE SOLUTION PROPOSÉE : LE MICRO-CRÉDIT

POUR QUI ?

Travailleurs, retraités, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi aux ressources limitées ou allocataires de minima sociaux.

En situation d'exclusion du circuit bancaire classique ou devant faire face à une situation d'urgence ou de première nécessité.

La personne doit justifier d'un revenu (salaire, CAF, retraite, alternance, etc...), avoir une capacité de remboursement et être solvable.

POUR QUOI ?

Achat, réparation ou adaptation du véhicule, permis de conduire

Amélioration de la santé

Accès au logement, équipement du logement (exemple : s'équiper de mobilier pour un premier logement...)

Accès à l'éducation (exemple : aide pour financer des études...)

COMBIEN ?

De 300€ à 3000€ jusqu'à 5000€ maximum

De 6 à 36 mois (48 mois pour les prêts supérieurs à 3000€)

COMMENT ?

Contactez le CCAS de Villers-Semeuse

Attention ! Le micro-crédit est une aide qui doit être remboursée et honorée.

Il ne peut être utilisé pour racheter des dettes bancaires ou autres.

UNE DAME AU GRAND COEUR

Céline Rousset, nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite en faveur de son action pour l'association d'aide aux femmes et aux familles par décret du 31 décembre 2020, paru au Journal Officiel du 1er janvier 2021, Villersoise depuis 8 ans, défend au quotidien les droits des femmes et des familles.

À l'écoute, elle accompagne les personnes victimes de violences conjugales en leur apportant un soutien et en les redirigeant si besoin vers les structures adéquates. En entretien individuel, pour un accompagnement spécifique, elle intervient également dans les établissements qui en font la demande (écoles, collèges, lycées...) pour informer et débattre avec les participants sur l'égalité hommes/femmes, les violences, le respect de soi et des autres.

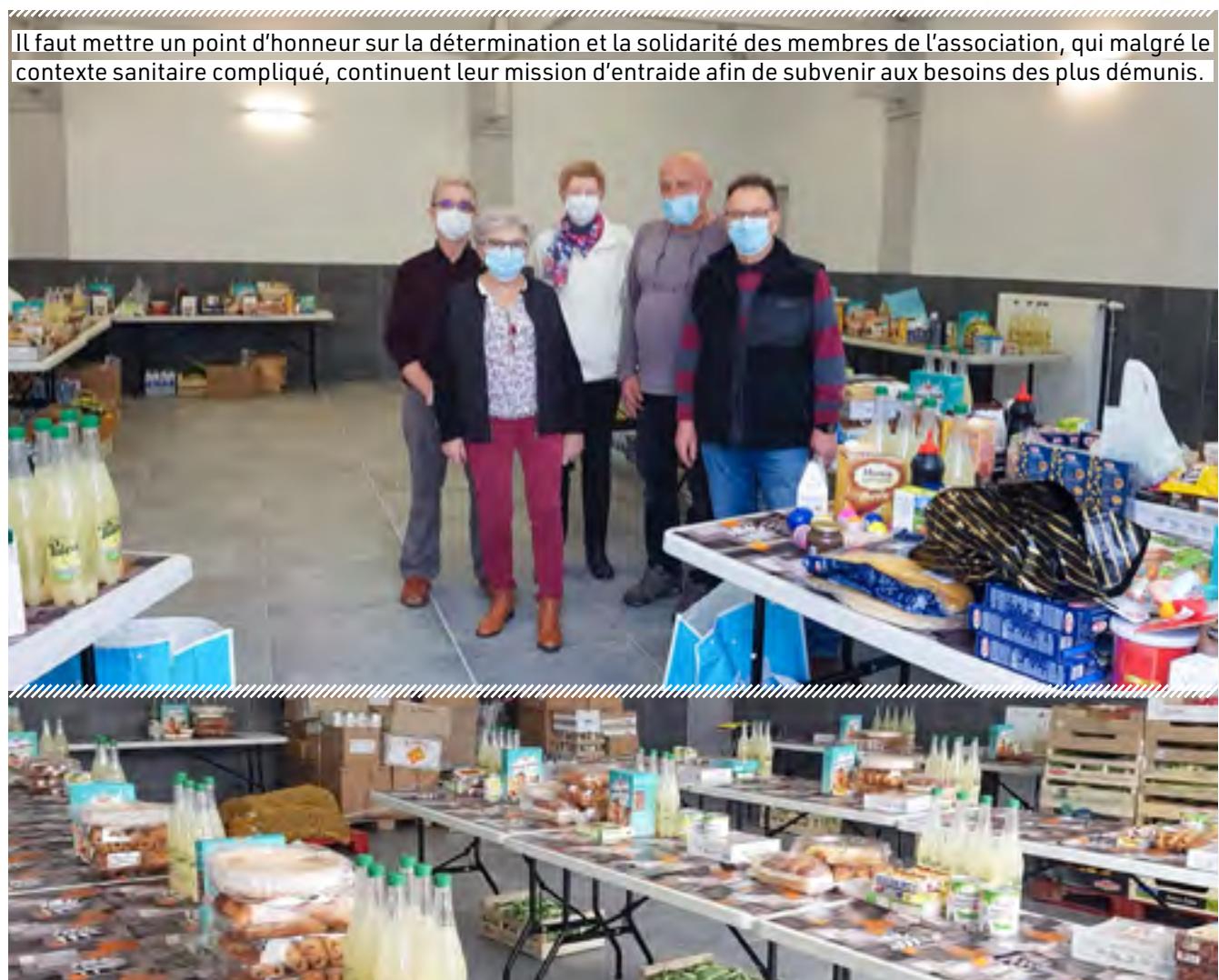
Une vocation qui lui tient à cœur, avec un attrait pour le débat avec les jeunes, très réceptifs à la thématique.

L'ASSOCIATION SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Un petit clin d'œil pour l'Association Saint-Vincent-de-Paul qui œuvre au quotidien pour les plus démunis. Ses **bénévoles** agissent chaque mois en partenariat avec la banque alimentaire afin de confectionner des colis d'alimentation. Ces colis sont distribués à des familles villersoises afin d'apporter un petit plus à un budget souvent restreint.

La **boutique de Vincent à Charleville-Mézières** collecte mais vend également des vêtements à un coût très avantageux. Tout au long de l'année, différentes collectes de denrées sont également organisées dans les supermarchés de la région, ce qui permet de pallier à la précarité de certaines familles, en délivrant des colis de dépannage.

Il faut mettre un point d'honneur sur la détermination et la solidarité des membres de l'association, qui malgré le contexte sanitaire compliqué, continuent leur mission d'entraide afin de subvenir aux besoins des plus démunis.



associations

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLERS-SEMEUSE

En ce début d'année scolaire particulière, l'A.P.E.V.S. a remis, aux écoles de Villers-Semeuse, les subventions décidées l'an dernier. Fruits du travail des parents bénévoles de l'association, les chèques ont été donnés en cette fin septembre aux différentes équipes pédagogiques.



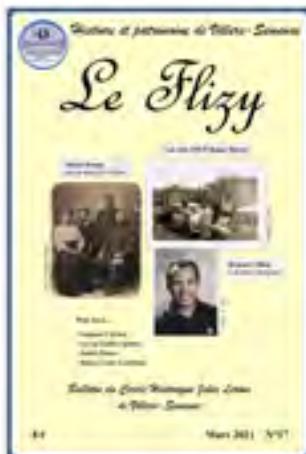
Les sommes sont proportionnelles au nombre d'élèves de chaque établissement.

160 €	Ecole Semeuse pour leur projet de comédie musicale	512 €	Ecole Le Charme sans affectation définie particulière	704 €	Ecole Le Plateau achat de matériels pour activités sportives
--------------	--	--------------	---	--------------	--



L'APEVS réfléchit aux futures actions dans le contexte actuel... Rejoignez-les !

CERCLE HISTORIQUE JULES LEROUX



En 2020, le fonctionnement du cercle historique a été fortement perturbé par l'épidémie de coronavirus. En raison des mesures sanitaires qu'elle a engendrées, ils n'ont pu se rassembler comme à l'accoutumée. Les mails ne remplacent ni le contact, ni la convivialité de nos réunions. Mais la période hivernale a été propice au travail d'écriture concernant les articles pour la sortie du bulletin d'histoire **le Flizy n° 17** du 17 mars 2021.

Au sommaire, ils vous proposent : l'histoire des anciennes **cités ouvrières** de la commune, le parcours de **Bernard Albin** et de **Albert Hénon**, la rue **Émile Combes** et un hommage à **Suzanne Clachet, Marie-Louise Lambinet** et **André Simon** qui ont fait vivre à leur manière le cercle historique en relatant des anecdotes.

En vente au Bar Le Centre, à la librairie de Mohon ainsi qu'à la Procure, 14 rue Iréné Carré à Charleville.

Un autre grand projet se prépare en vue des **400 ans de l'anniversaire du baptême de l'église St Pierre** de Villers-Semeuse en juin 2022, c'est à dire demain ! Ceci en étroite collaboration avec la municipalité, et les responsables de l'église. Cela fait déjà deux années que le Cercle Historique travaille sur l'édifice et son histoire.

À ce sujet, toute personne, qui posséderait des documents, des anciennes photos sur l'église (communiants, mariages ...), peut en faire part en s'adressant au 03 24 57 33 37 ou cerclehistorique.julesleroux@wanadoo.fr

L'ENTENTE CYCLISTE VILLERS-SEMEUSE BOULZICOURT

L'ECVB a embauché un agent de développement à temps partiel. Titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, il assure les entraînements de l'école de vélo du club (labelisée Ecole Française de Cyclisme de la FFC).

Cette embauche ouvre des perspectives. En effet, cet agent de développement peut désormais intervenir dans les écoles primaires, en partenariat avec les instituteurs et l'USEP pour le passage du « Savoir Rouler à Vélo ». Ils espèrent pouvoir intervenir au plus vite dans les écoles de notre commune.



Renseignements : Guy LEGAY au 06 08 98 55 76

RAIDERS DE VILLERS-SEMEUSE

Les Raiders de Villers-Semeuse remercient chaleureusement leurs partenaires pour la saison passée, ainsi que la ville de Villers-Semeuse.

Ils sont toujours à la recherche des joueurs pour leur section football américain, mais aussi de joueuses et joueurs pour la section Flag (football américain sans contact).



CLUB ATHLÉTIQUE DE VILLERS-SEMEUSE

Bienvenue à la nouvelle recrue au CAVS, **Michèle NGONO MANI**, Internationale Camerounaise aux 50 buts en 100 sélections, ausein de nos Ardennes et plus particulièrement au sein de notre Club. Avec la préparation de sa carrière d'entraîneuse de football, elle intègre le CAVS en qualité de Directrice Technique du Football Féminin.

Michèle est déjà à pieds d'œuvre par l'encadrement de l'équipe R1, le développement du Foot Féminin au sein de notre Club et Département et présente sur les journées du Foot Féminin, auprès du district des Ardennes.

La ville de Villers-Semeuse se joint au CAVS pour remercier Michèle d'avoir fait confiance aux responsables du CAVS et se réjouit de sa présence parmi nous.



ASSOCIATION SPORTIVE DE BUDO TRADITIONNEL DE VILLERS-SEMEUSE

L' ASBT V-S souhaite remercier chaleureusement tous les adhérents pour leur participation à la saison sportive 2019 - 2020 malgré les circonstances. Après le 1^{er} confinement, au mois de juin, le club a organisé des entraînements à l'extérieur.

Le GALA annuel de clôture en juin ayant été annulé, l'ASBT V-S tient à saluer et à honorer **Madame Chantal LIEBEAUX** et sa partenaire **Madame Chantal HENON** pour le titre de CHUDEN et **Monsieur Ugo MOREAU** pour le titre de SHO-MOKUROKU.

Pour cette saison 2020 - 2021 qui ne déroge pas à la précédente, le club souhaite féliciter tous ses adhérents qui, malgré les circonstances, participent à des cours en Visio deux fois par semaine. Pour les enfants, les encadrants essaient de les faire voyager dans des contrées diverses, afin que les cours soient plus dynamiques et moins monotones. Ils sont conscients de la difficulté à pratiquer un art martial dans ces conditions, mais c'est possible et bon pour le moral et la santé.

Bravo à tous les pratiquants de faire abstraction de l'écran pour participer à des cours qui se veulent unificateurs, et visent à maintenir le lien social en attendant de se retrouver très vite sur les tatamis.



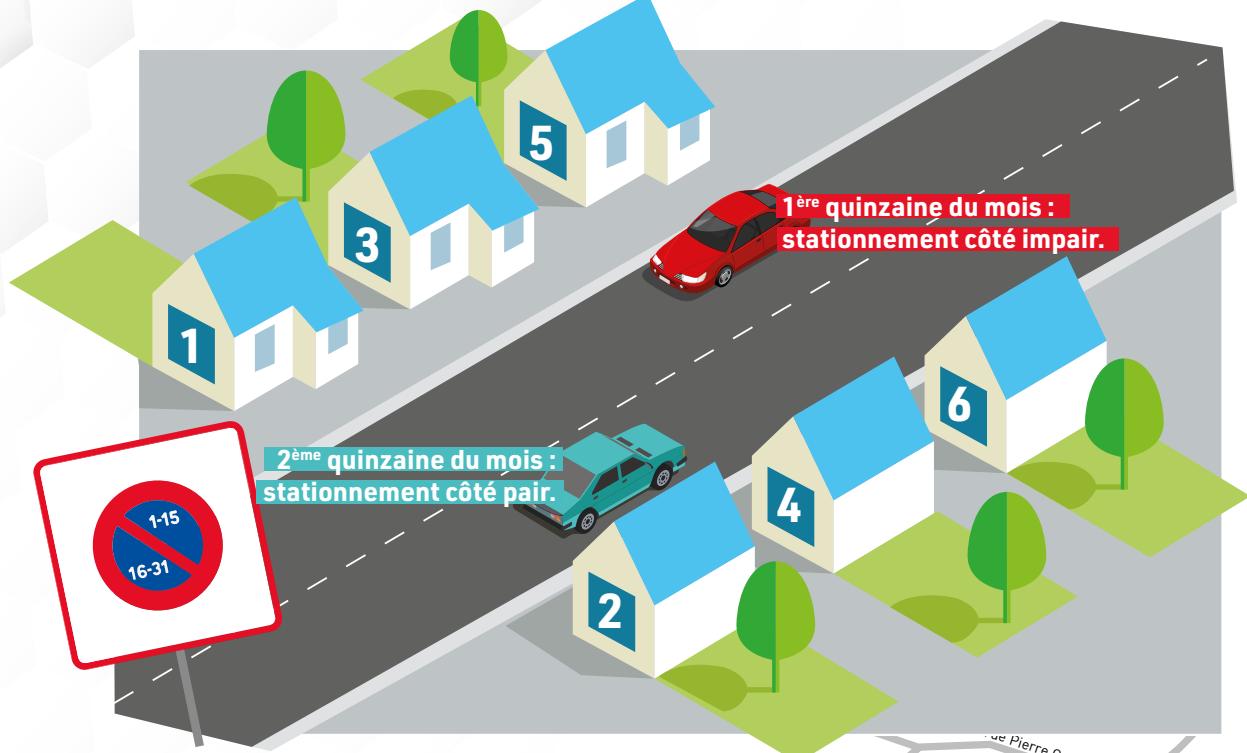
sécurité publique

STATIONNEMENT UNILATÉRAL À ALTERNANCE SEMI-MENSUELLE

Le stationnement des rues de la ville est réglementé : sur les places de stationnement délimitées ou par stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle.

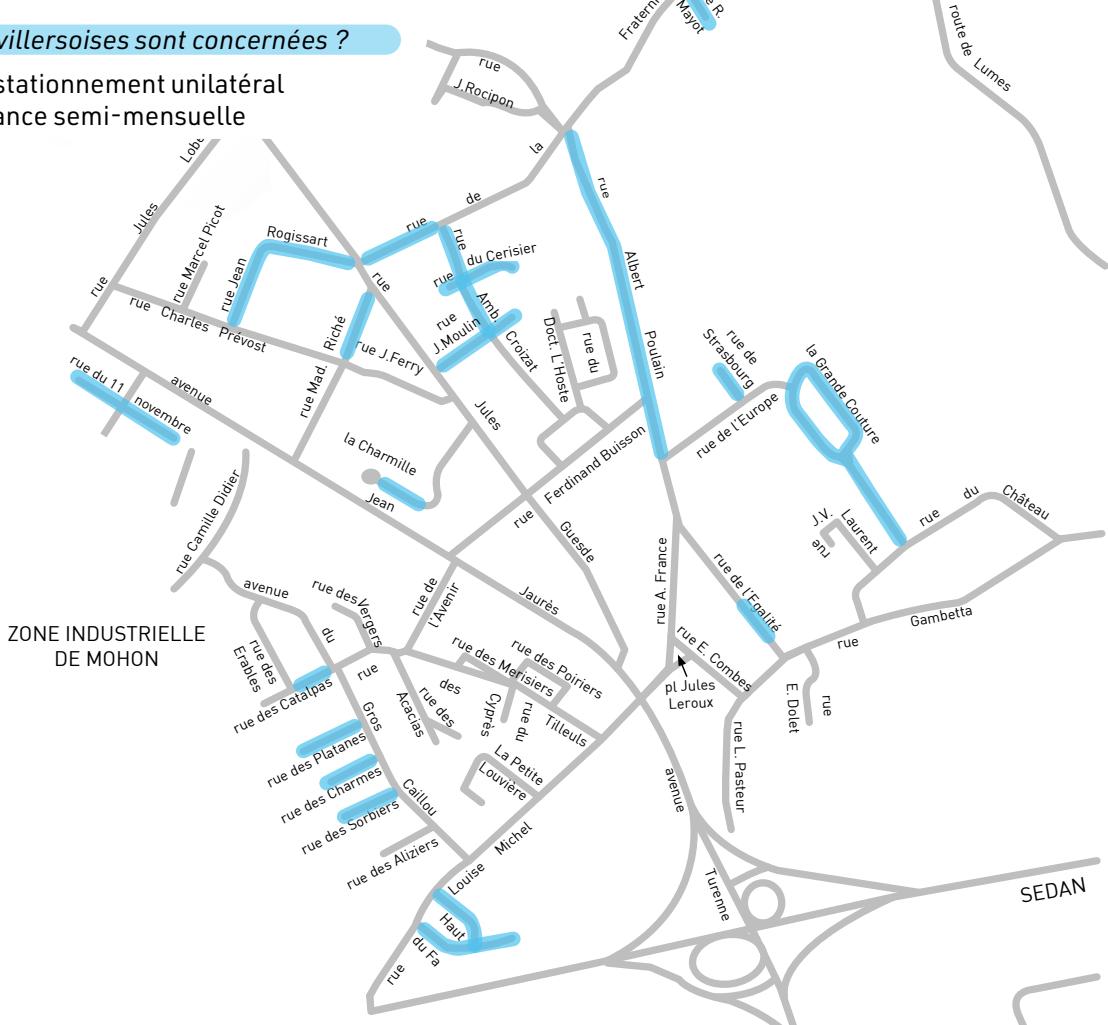
Le stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle, qu'est-ce que c'est ?

Ce type de stationnement autorise les usagers à stationner leur véhicule du côté impair de la rue du 1^{er} au 15^{ème} jour du mois puis du côté pair de la voie du 16^{ème} au dernier jour du mois. Le changement de côté doit s'effectuer tous les 15èmes et les derniers jours du mois entre 20h30 et 21h00 – article R417-2 du code de la route.



• Quelles rues villersoises sont concernées ?

● : rue en stationnement unilatéral
à alternance semi-mensuelle



NOUVEAUX HORAIRES POUR LE BUREAU DE POSTE DE CORA



LA POSTE

Dans le cadre de l'évolution des différentes réglementations, de l'information et de la formation des agents, l'ouverture du bureau de Poste, situé à Cora Villers-Semeuse, adapte ses horaires :

- le lundi de 13h30 à 18h00,
- le mardi de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00,
- du mercredi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

L'accueil physique proposé par le bureau de poste est complété par une offre accessible sur www.laposte.fr

RAPPEL DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Mme Bengriche vous accueille à l'Agence Postale Communale :

- du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00,
- le samedi de 09h00 à 12h00.

Services proposés :



1 JEUNE 1 SOLUTION



Partez à la rencontre de votre avenir

#1jeune1solution accompagne tous les jeunes dans leur parcours professionnel

Aide à l'embauche des moins de 26 ans : l'État se mobilise pour l'emploi des jeunes

Pour tous les employeurs



Toutes les entreprises et toutes les associations peuvent demander cette aide.

Les conditions

- Une embauche entre le 1^{er} août 2020 et le 31 mars 2021
- Un jeune de moins de 26 ans en CDD, en CDI intérimaire ou en CDD de 3 mois minimum
- Une rémunération jusqu'à deux fois le montant horaire du SMIC
- L'aide vise les embauches nouvelles ; le renouvellement d'un contrat débuté avant le 1^{er} août 2020 n'ouvre pas droit à l'aide
- Si l'employeur rompt le contrat avant une période de 3 mois, il ne reçoit pas d'aide
- Aucun licenciement économique sur le poste concerné depuis le 1^{er} janvier 2020

Jusqu'à 4000€



Une aide jusqu'à 4000€ par salariée. Ce montant est proratisé en fonction du temps de travail et de la durée du contrat. Son versement s'étale sur un an, par tranches trimestrielles.

L'aide n'est pas cumulable avec une autre aide de l'État liée à l'insertion, l'accès ou le retour à l'emploi au titre du salarié concerné. Elle n'est pas due pour les périodes pendant lesquelles le salarié est placé en activité partielle.

Une démarche simple et dématérialisée



Les demandes d'aide sont à adresser à l'Agence de services et de paiement (ASP) via une plateforme de téléservice ouverte à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'employeur dispose de 4 mois à compter de la date d'embauche du salarié pour faire sa demande.

Bon à savoir
→ Chaque trimestre l'employeur devra fournir une attestation de présence du salarié.



L'agenda. à ne pas manquer !

En raison des conditions sanitaires actuelles, les associations et la ville préfèrent privilégier la santé de tous en reportant les événements réunissant le public durant les prochains mois. Certaines manifestations pourront avoir lieu tout en garantissant le respect des gestes sanitaires.

**RESTEZ CONNECTÉ AVEC LA VILLE DE
VILLERS-SEMEUSE POUR CONNAÎTRE
LES ATELIERS OU ANIMATIONS SE
DÉROULANT SUR LA COMMUNE**



Ville de Villers-Semeuse



@villerssemeuse



@villerssemeuse



Ville de Villers-Semeuse



@villerssemeuse



www.villers-semeuse.fr



Villers Semeuse *sur Android et iOS*



mairie@villers-semeuse.fr

#ENGAGEPOURMAVILLE

